



Procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars 2026 à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 10 février 2026, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Laurent GRAND, Guy DUPUIS, Florent JOURDAIN, Philippe MONNERET, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Sylvie CALLAND, Joséphine JACQUENOD, Myrtille BROCHOIRE.

Absents excusés : Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 17

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Florent JOURDAIN

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2026

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2026

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
G 319/320	Bâtiment	1-2 place de l'Eglise	SCI AMJ	Thibaud CAZOT Orgelet
G 707	Garage	Rue du Vivier	Société SIMMANO	Consorts LEDIG
G 250	Maison	1 rue de la Combe	CZERNIECKI Frédéric	Grégory DESCARGUES

2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE 2026

⇒ **Compte financier unique**

Budget primitif principal

Le compte financier unique enregistre pour l'exercice 2025 :
-un résultat excédentaire de 497 259,08 € pour la section de fonctionnement
-un résultat déficitaire de 141 033,20 € pour la section d'investissement

soit un résultat de clôture excédentaire pour l'ensemble des deux sections de 356 225,88 €.

A ce dernier montant, sont reportés les restes à réaliser de 1 981 677 € en dépense et de 1 741 856 € en recette, ce qui arrête le résultat définitif excédentaire à 116 404,88 €.

Budget annexe lotissement de Magnin

Le compte financier unique enregistre un résultat de clôture déficitaire de 179 069,27 €.

Après le retrait du maire de la séance, Pascal GIROD, 1^{er} adjoint fait voter les comptes financiers uniques.

Le compte financier unique du budget principal et du budget annexe lotissement de magnin de l'exercice 2025 sont approuvés, à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Taux des impôts directs locaux**

Après s'être vu présenter le budget primitif principal, le conseil municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2026 les taux de fiscalité.

⇒ **Budget primitif principal et budget annexe 2026**

Budget primitif principal

Section de fonctionnement :

Par le résultat de l'exercice 2025 d'un montant de 116 404,88 € et de l'autofinancement dégagé des recettes d'un montant de 343 289 €, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 332 102 €.

Section d'investissement :

Les restes à réaliser des opérations de l'exercice 2025 et les nouvelles dépenses et recettes d'équipement s'équilibrent à la somme de 3 299 633 € sans emprunt.

Les opérations nouvelles d'investissement sont les suivantes :

Acquisitions de terrains, matériels et mobiliers, signalisations	91 800 €
Travaux d'aménagement extérieur	196 177 €
Travaux en forêt	2 900 €
Travaux sur bâtiments	183 318 €
Travaux sur réseaux (voirie, adduction d'eaux potable, électrification, éclairage public, infrastructure téléphonique)	185 100 €
Travaux de mobilité (liaisons douces Nord et Sud)	300 000 €
Opération façades et arcades en centre bourg	30 000 €
TOTAL	989 295 €

Budget annexe lotissement Magnin

Le budget 2026 s'équilibre à :
En section de fonctionnement à 305 527,40 €

En section d'investissement à 252 916,26 €

Après la présentation de chaque budget, le maire fait procéder au vote.
Le budget primitif principal et le budget annexe lotissement de Magnin sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire
Florent JOURDAIN



